

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1146 relatif à la démolition d'immeuble

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 6 juin 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1146 intitulé :

#### Projet de règlement numéro 2022-1146 relatif à la démolition d'immeuble

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 juin 2022 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. **Objectif du règlement**

L'objectif est de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1). Plus spécifiquement, le projet règlement dicte le processus et les conditions applicables à une demande de démolition portant sur un immeuble inscrit ont l'inventaire du patrimoine bâti ou visé par un programme particulier d'urbanisme.

*Renseignements :*

Pierre-Alexandre Côté, directeur  
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;  
Tél. 418 822-4500 | [pierre-alexandrecote@boischatel.net](mailto:pierre-alexandrecote@boischatel.net)

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 8 JUIN 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 8<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint